

## Consolidation et intégration fiscale : incidences sur les impôts différés

Traiter les impacts dans les comptes consolidés de l'option pour le régime de l'intégration fiscale

### PUBLIC

Consolidateurs – Fiscalistes – Responsables comptables – Experts-Comptables – Commissaires aux comptes – Collaborateurs des fonctions comptables et financières – Toute personne intervenant sur l'impôt dans les comptes consolidés

### PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances en techniques de consolidation et sur les principes de l'intégration fiscale ou avoir suivi les formations :

🔗 [Techniques de consolidation en IFRS : principes et méthodes \(1106\)](#)

🔗 [Techniques de consolidation en règles françaises : principes et méthodes \(1108\)](#)

### NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

### LES POINTS FORTS

Nombreux exemples et cas pratiques d'application

Intervenant expérimenté en missions d'établissement et d'audit de comptes consolidés appliquant l'intégration fiscale

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-

Code  
**1113**

Durée  
**2 jours / 14 heures**

Tarif Inter\*  
**2 459 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

## Objectifs pédagogiques

- Expliquer les mécanismes des impôts différés en consolidation
- Décrire les caractéristiques du régime d'intégration fiscale ayant une incidence dans les comptes consolidés
- Traiter les conséquences comptables de l'intégration fiscale dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

## Expliquer les mécanismes des impôts différés en consolidation

### Préciser la problématique de l'impôt différé en consolidation

- Rappels : impôts sur les résultats vs impôt consolidé, impôt exigible vs impôt différé, valeur comptable vs valeur fiscale
- Analyse des décalages : sur les comptes individuels, sur des actifs en sursis ou report d'imposition, nés des écritures de retraitements, nés des déficits fiscaux reportables
- Cas de l'impôt relatif aux distributions prévues
- Les exceptions aux différences temporaires
- Les règles de taux applicables, d'actualisation et de compensation

### Comparer le traitement de l'impôt différé selon les normes françaises, US GAAP et IFRS

- Les règles communes
- Les différences de traitement spécifique à chaque normalisation : Règlement 99-02, FAS 109 et IAS 12

## Décrire les caractéristiques du régime d'intégration fiscale ayant une incidence dans les comptes consolidés

même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
  - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

## Expliquer le régime d'intégration fiscale

- Le périmètre
- L'imputation des déficits nés avant l'entrée dans un groupe fiscal
- Le calcul et l'imposition du résultat d'ensemble

## Opérer les retraitements ayant une incidence sur les impôts différés

- Les retraitements au taux de droit commun
- Les retraitements des plus ou moins-values

## Traiter les conséquences comptables de l'intégration fiscale dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés

### Enregistrer l'impôt du groupe dans les comptes consolidés / sociaux

- Les règles applicables pour le paiement et la répartition de l'impôt du groupe
- Les conventions d'intégration des sociétés du groupe intégré
- Comptabilisation de la charge d'impôt groupe

### Gérer les problématiques spécifiques aux groupes intégrés fiscalement

- Cas des opérations neutralisées en intégration fiscale et éliminées en consolidation
- Cas des impôts différés se rapportant aux déficits fiscaux dans les groupes intégrés
- Cas pratiques de synthèse traitant : la neutralisation des écritures d'impôt différé faisant double emploi : provisions intra-groupe et plus-values intra-groupe ; la constatation de l'impôt différé par les filiales dans le cas de la deuxième conception, la constatation de l'impôt différé par les filiales dans le cas de la troisième conception

### Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

### PARIS

- 17-18 Sep. 2026 – Session Garantie
- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### A DISTANCE

- 17-18 Sep. 2026 – Session Garantie
- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### AIX-EN-PROVENCE

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### BORDEAUX

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### CHAMBERY

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### GRENOBLE

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### LILLE

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### LYON

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### MARSEILLE

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### MONTPELLIER

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### NANTES

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### NICE

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### NIORT

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### PAU

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### RENNES

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### ROUEN

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### STRASBOURG

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### TOULOUSE

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### TOURS

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026